

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1043

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 29

À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« assemblées »,

insérer le mot :

« parlementaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.